



agence de l'eau
Loire-Bretagne

Établissement public du ministère
chargé du développement durable

Communiqué de presse

agence.eau-loire-bretagne.fr

Lempdes, le 18 janvier 2019

Des financements pour relever les défis environnementaux de notre région : un nouveau programme

Dès janvier 2019, 2,27 milliards d'euros pour l'eau, la biodiversité et l'adaptation au changement climatique sur le bassin Loire-Bretagne*

Les actions du nouveau programme 2019-2024 concernent directement les habitants de nos départements (Puy-de-Dôme, Loire, Haute-Loire, Allier, Nièvre et Saône-et-Loire pour l'essentiel de leur territoire, ainsi que Cantal, Ardèche, Lozère, Rhône, Côte-d'Or et Yonne pour partie) et de nos régions Auvergne-Rhône-Alpes et Bourgogne-Franche-Comté.

Elles portent sur la qualité de l'eau potable, l'aménagement de cours d'eau, les zones naturelles, les zones touristiques.

Les priorités sont : agir pour la qualité de l'eau, économiser l'eau face aux enjeux du changement climatique, garantir la solidarité avec les territoires ruraux les plus défavorisés ou encore restaurer les rivières et les zones humides.

Ce 11^e programme est marqué par une baisse de la pression fiscale de 15 millions d'euros avec des redevances rééquilibrées entre les différents contribuables, et une baisse de près de 3 millions d'euros sur l'amont du bassin.

Les priorités du 11^e programme avec des exemples territoriaux concrets ont été présentées ce jeudi 17 janvier à Lempdes (63) par les représentants de l'agence de l'eau (voir Photo).



photo : agence de l'eau Loire-Bretagne

Retrouvez l'intégralité de notre [dossier de presse](#).

Pour accompagner votre rédactionnel, vous pouvez télécharger [des photos](#) (crédits Agence de l'eau Loire-Bretagne).

Contact presse :

Stéphanie BLANQUART • Délégation à l'information et à la communication
stephanie.blanquart@eau-loire-bretagne.fr • 02 38 51 73 11

Suivez-nous sur :

[Facebook](#)
[Twitter](#)
[YouTube](#)

L'agence de l'eau Loire-Bretagne

aide l'ensemble des acteurs de l'eau à préserver la qualité des eaux et des milieux aquatiques.

(*) Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne représente 155 000 km², soit 28 % du territoire national métropolitain. Il intéresse 336 communautés de communes, près de 7 000 communes, 36 départements et 8 régions en tout ou partie, et plus de 13 millions d'habitants.

L'agence de l'eau intervient au plus près du terrain au travers de ses 5 délégations régionales qui la représentent auprès des instances locales et régionales, de ses partenaires et de ses interlocuteurs.

La délégation Allier-Loire amont intervient sur les bassins hydrographiques de l'Allier et de la Loire jusqu'à leur confluence. Sont concernés douze départements des régions Auvergne-Rhône-Alpes et Bourgogne-Franche-Comté : la Loire, la Haute-Loire, le Puy-de-Dôme, l'Allier, la Nièvre et la Saône-et-Loire pour l'essentiel de leur territoire, ainsi que le Cantal, l'Ardèche, la Lozère, le Rhône, la Côte-d'Or et l'Yonne pour un ou plusieurs bassins versants.